

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage : 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Étaient représentés :** GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)

**Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 21-06-083**

**Objet : Transaction foncière Commune de Valloire – Indivision Jullien – Consorts Jullien – SCI La Grotte**

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au maire.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et d'urbanisme, la Commune est amenée à réaliser nombre de transactions foncières telles que cessions, acquisitions ou échange pour des opérations particulières.

Le permis de construire n°73 306 90 S 1032 du 19 avril 1991 accordé à Jullien Frères, devenu SCI La Grotte, prévoyait la cession gratuite à la Commune des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue des Grandes Alpes, pour 64 m<sup>2</sup>.

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement du rondpoint dit « de la Vache » entre la rue des Grandes Alpes et l'avenue de la Vallée d'Or, une transaction foncière a été engagée avec l'indivision Jullien (Cyrille et René) aux fins d'un échange de parcelles pour une surface de 150 m<sup>2</sup>.

Ces accords ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 9 mai 2007, estimant la valeur des terrains à 100 € le m<sup>2</sup> et partageant les frais d'actes entre les trois parties.



Le dossier foncier en présence n'a jamais été finalisé et il vous est donc proposé d'y parvenir sous couvert du nouveau travail de division parcellaire réalisé par M. Dupont, géomètre-expert.

En application de ces nouvelles limites divisaires projetées, la propriété communale est augmentée de 52 m<sup>2</sup> ; à l'inverse, la contenance de l'ensemble des propriétés Jullien (consorts, indivision ou SCI La Grotte) est réduite d'autant.

Contrairement à ce qui avait été acté initialement par la délibération précitée, il n'est plus possible de faire un unique acte d'échange foncier dans la mesure où désormais, quatre parties figurent au dossier ; d'une part, la collectivité, d'autre part, l'indivision Jullien (Cyrille et René) puis la SCI La Grotte et désormais les consorts Jullien (Hervé, Véronique, Cyrille et René).

Afin de clôturer définitivement ce dossier foncier, les actes suivants doivent être régularisés :

1°) un échange entre les consorts Jullien et la Commune de Valloire sans soulte aux termes duquel :

- Les consorts Jullien cèdent à la Commune la parcelle cadastrée D n° 1184 d'une contenance de **150 m<sup>2</sup>**
- La commune cède en échange les parcelles cadastrées D 2258A, 2258B et 2259B pour **143 m<sup>2</sup>**

Les frais de cet échange seront pris en charge par la Commune et les consorts Jullien à concurrence de moitié chacun ;

2°) une vente de la SCI La Grotte à la Commune de Valloire moyennant l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée D 1492C de **72 m<sup>2</sup>**, les frais d'acte étant à la charge de la Commune ;

3°) la Commune cède à l'indivision Jullien à l'euro symbolique la parcelle cadastrée D 2259A de **27 m<sup>2</sup>** dont les frais d'acte sont à la charge de l'indivision Jullien.

Au final, la Commune reçoit bien **222 M<sup>2</sup>** et le « pool » SCI LA GOTTE, consorts et Indivision JULLIEN reçoit bien **170 M<sup>2</sup>**, soit **52 m<sup>2</sup>** de plus en faveur de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le 25/06/2021

ID : 073-217303064-20210624-21\_06\_083-DE



La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 juin 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 juin 2021,  
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

- D'approuver les transactions foncières à intervenir avec la SCI La Grotte, l'indivision Jullien et les consorts Jullien telles que relatées dans l'exposé des motifs de la présente délibération ainsi que les actes notariés afférents et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

La délibération du 9 mai 2007 est abrogée.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 25/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Valloire, le 25/06/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

